Image not found or type unknown

Attestation de propriété

Par **charlibel**, le **19/06/2016** à **11:55**

Fille unique j'ai hérité d'un appartement de mes parents décédés en 1980 et 1984. Le notaire de l'époque n' a pas effectué les démarches nécessaires pour la mutation du bien, se bornant à me délivrer des certificats de notoriété. Je loue l'appartement depuis le dernier décès de ma mère et règle depuis mes taxes foncières. Or celles-ci comportent toujours le nom de mon père décédé. Malgré plusieurs démarches auprès du même office notarial qui avait réglé les successions de mes parents, je ne parviens pas à obtenir une attestation de propriété. Que faire?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés